

Repos biologique : La FNPPSF s'engage...

En 2000, notre fédération déposait déjà un manifeste auprès des instances européennes visant à protéger le bar pendant la période de reproduction.

Depuis, cette idée a fait son chemin. De nombreux pêcheurs professionnels y sont aujourd'hui eux aussi favorables.

Nous tenons aussi à saluer l'initiative de quelques grands distributeurs consistant à ne plus commercialiser cette espèce pendant la période concernée.

Nous invitons aussi les consommateurs à adopter une attitude éco-responsable et à ne plus acheter de bar sauvage pendant cette même période.

Devant le laxisme et l'indolence des pouvoirs publics, la FNPPSF a décidé, comme elle le fait déjà depuis plusieurs années, de s'engager sans attendre la mise en place des mesures que nous continuons par ailleurs à réclamer.

La FNPPSF appelle donc tous ses adhérents et tous les pêcheurs plaisanciers sportifs ou récréatifs à respecter un repos biologique concernant le bar du 1^{er} février au 15 mars 2010.

Communiqué FNPPSF